

2023



Udaf
Haute-Savoie
UNIS POUR LES FAMILLES

Rapport d'activité

MOT DE LA PRESIDENTE



Comment résister au fracas du monde qui nous entoure ? À quoi s'accrocher ? Face aux crises qui parcourent notre société et qui la fragilisent année après année, nous devons revenir à l'essentiel : l'humain et la plus petite communauté d'humains qui soit, la famille.

La solidarité, l'altruisme et la générosité sont défendus avec vigueur par nos associations familiales pleines d'espérance. Ces valeurs doivent continuer à nous guider tel un phare dans la nuit.

La société est en perte de repère. Pas nous. Notre boussole reste pointée en direction de toutes les familles, sans distinction, avec une bienveillance particulière pour les plus vulnérables. Les associations qui nous ont rejoint cette année ne s'y sont pas trompées : Gaia, Différences et Lumosignes. Nos liens se renforcent d'année en année. D'ailleurs, nos associations adhérentes n'hésitent pas à solliciter notre soutien. Cela a été le cas en 2023 avec Nos P'tites Etoiles, Alpysia, Unafam, APEI Epanou et Thonon Chablais.

Dans le même temps, nos services sont intervenus auprès de 3 000 personnes, majeures et mineures, dans le cadre de missions souvent complexes et sensibles, comme vous le découvrirez dans ce rapport. Cette responsabilité implique que nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue. C'est ce qui a justifié le recrutement d'une qualitiennne.

2023 a été pour nous le point de départ d'une nouvelle phase de développement aux côtés de nos partenaires.

Nous avons lancé Ressources & Vous, plateforme départementale de soutien aux aidants familiaux. Après une première année porteuse de solutions pour une centaine d'aidants, cette activité offrira en 2024 de nouvelles prestations à ces publics fragilisés, notamment sur le volet psychologique.

Grâce à notre collaboration avec la CAF, nous avons gagné en efficacité en matière de prévention des expulsions locatives, en intervenant au plus tôt auprès des familles en difficulté.

Nos missions d'administration *ad hoc* auprès de mineurs n'ont jamais été aussi nombreuses, avec près de 670 situations en 2023 et portant majoritairement sur des dossiers de nature pénale : violences intrafamiliales ou violences sexuelles. Il devient urgent que les pouvoirs publics définissent enfin un statut à ces professionnels qui ont développé une véritable expertise, aux côtés des juges des enfants.

Notre intervention auprès des mineurs se poursuit en matière de tutelle aux biens, notamment pour de nombreux mineurs non accompagnés qui sont en situation d'apprentissage. À travers la gestion de leurs ressources, nous contribuons à les préparer à leur majorité dans les meilleures conditions.

La protection juridique des majeurs demeure une activité phare de l'Udaf avec près de 530 personnes accompagnées. Les situations et les besoins sont toujours très variés et parfois complexes. Les troubles du comportement, les problèmes de santé, l'isolement ou les ruptures de droits mobilisent beaucoup nos équipes.

Pour mener ces nombreuses actions, il est nécessaire de porter une politique RH dynamique et attractive. La qualité de vie au travail a été améliorée, par le déploiement de la flotte de véhicules de fonction et par d'importants travaux de rénovation énergétiques de notre siège. La politique de formation s'est dotée de nouvelles ressources passant le budget de 18k € à 57k € entre 2021 et 2023. Le taux de *turn over* de nos effectifs est tombé de 32 % à 14 % et le taux d'absentéisme de 17 % à 8 %.

Je terminerai en remerciant chaleureusement les services de l'État, le Conseil départemental et la CAF de Haute-Savoie pour leur soutien financier déterminant dans l'accomplissement de nos missions, mais aussi nos partenaires judiciaires pour la qualité de nos collaborations.

Danièle BOCCARD, Présidente

Page 4

Présentation
de l'Udaf 74

Page 14

Réunir les associations
familiales

Page 12

Porter la voix
des familles

Page 18

Agir auprès
des familles
et des plus
vulnérables

Présentation de l'Udaf 74

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Savoie, créée en 1945 est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique dont les statuts sont définis par le Code de l'action sociale et des familles.

L'Udaf intervient aux côtés des associations et structures locales du département sur les questions d'ordre familial ou social. Nous agissons pour et avec les familles en siégeant au sein de nombreuses instances. Nous donnons notre avis aux pouvoirs publics et proposons des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Complémentaire et afin de soutenir au mieux les familles du département et notamment les plus vulnérables, nous proposons différentes prestations :

- *Sur sollicitation du public : point conseil budget (PCB), prévention des expulsions locatives, information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) et aux aidants familiaux (Ressources & Vous), accompagnement au numérique.*
- *Sur sollicitation de la justice : protection juridique des majeurs, administration ad hoc, mesure judiciaire d'accompagnement à la gestion du budget familial (MJAGBF), tutelles aux biens des mineurs (TBM).*



L'Udaf 74 en quelques chiffres

19

ADMINISTRATEURS

9

MEMBRES
DU BUREAU

11

RÉUNIONS
DU BUREAU

4

RÉUNIONS DU CA

1

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE

129

FÉDÉRATIONS ET MOUVEMENTS
RASSEMBLANT 13 393 FAMILLES
ADHÉRENTES

75

REPRÉSENTANTS FAMILIAUX
ET 127 PARTICIPATIONS À DES INSTANCES
DE REPRÉSENTATION DES FAMILLES

Nos instances décisionnelles

L'assemblée générale

L'assemblée générale de l'Udaf s'est tenue le 27 avril 2023 et a mis en lumière trois associations adhérentes particulièrement dynamiques et méritantes : Nos P'tites Etoiles, JALMALV et les PEP74. La fin de l'assemblée générale a été marquée par des remises de médailles.

Cinq **médailles de l'enfance et des familles** ont été remises à des femmes, quatre mères de familles nombreuses et une récompensant un engagement bénévole remarquable dans le domaine familial.

Cinq de nos plus anciens administrateurs ont reçu la **médaille du mérite familial** :

- Monsieur Jean Pallud, de l'Association Familles Rurales et administrateur à l'Udaf depuis 27 ans ;
- Madame Madeleine Bibollet, de l'Association Famille d'Accueil et Assistante Maternelle et administratrice à l'Udaf depuis 19 ans ;
- Madame Claude Gringoz, de la Confédération Syndicale des Familles et administratrice à l'Udaf depuis 16 ans ;
- Monsieur Gérard Meaudre, de l'Association Familiale Catholique et administrateur à l'Udaf depuis 15 ans ;
- Monsieur Daniel Verbeke, de l'Association Aide à Domicile en Milieu Rural et administrateur à l'Udaf depuis 7 ans.

Monsieur Darroux, sous-préfet de Bonneville nous a fait l'honneur de sa présence et a remis ces médailles aux récipiendaires.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 19 membres. Il s'est réuni 5 fois en 2023 et a statué sur plusieurs sujets parmi lesquels :

- Proposition de création d'une commission patrimoine ;
- Agrément de 3 nouvelles associations ;
- Interpellation des pouvoirs publics sur la situation du secteur de la psychiatrie en Haute-Savoie ;
- Mobilisation autour de l'accès au logement en Haute-Savoie...

Les membres

Madeleine Bibollet • Danièle Boccard
Sandrine Borcier • Samy Bouziri
Eliane Chaffard • Jean-Pierre Cassa
Dany Crepin • Dany Duval • Claude Gringoz
André Keller • Gérard Meaudre
Daniel Mouthon • Idiel Ortiz
Jean Pallud • Joëlle Petit-Roulet
Jean-Luc Pollet • André Touvet
Daniel Verbeke • Nathalie Vesin.

Le bureau

En 2023, les 9 membres du bureau se sont réunis 11 fois aux côtés de la direction. À chaque rencontre, une synthèse de l'activité des services, ainsi qu'un suivi budgétaire et un point d'actualité sur les projets en cours sont discutés. Le bureau assure un suivi opérationnel de l'association dans la lignée des orientations prises en conseil d'administration.



La commission de contrôle

La Commission de Contrôle Départementale (CCD) est composée d'administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Elle contrôle les listes électorales de l'Udaf, rend un avis au conseil d'administration sur les dossiers d'agrément des associations et vérifie notamment que les associations sont à jour de leur cotisation.

La CCD s'est réunie 2 fois en 2023 et s'est penchée sur l'agrément de 3 nouvelles associations.

2023 aura été l'année de l'extension de nos locaux de Bonneville. Trois nouveaux bureaux et une salle de réunion viennent ainsi améliorer les conditions de travail des équipes.

À travers la création de deux postes, le service Action Sociale s'est ouvert à un nouveau domaine d'intervention en matière d'inclusion numérique et de parentalité numérique.

En complément des traditionnelles formations continues (CNC, conduire un entretien avec un enfant, protection de l'enfance dans les séparations conflictuelles, etc.), l'Udaf a misé sur la mutualisation des savoir-faire en interne. Ainsi, notre juriste a dispensé une formation sur les différents types de mandat PJM au service comptabilité, une médiatrice numérique a formé ses collègues sur Excel et les comptables ont documenté les délégués mandataires sur les frais de gestion. Ce partage de connaissances en interne améliore les pratiques professionnelles et renforce les liens entre équipes.

- 46 salarié(e)s parti(e)s en formation sur 47
- 2073 heures, soit 281 jours de formation en 2023
- 57k € mobilisés pour la formation

Conciliation vie familiale et vie professionnelle

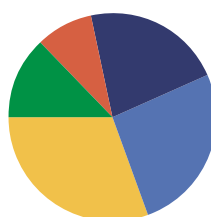
En tant qu'association de défense des intérêts des familles mais aussi employeur, l'Udaf est particulièrement sensible à contribuer à l'équilibre vie familiale/vie professionnelle. À ce titre, 36% de ses salariés exercent à temps partiel à leur demande.

Nos ressources humaines

Au 31/12/2023

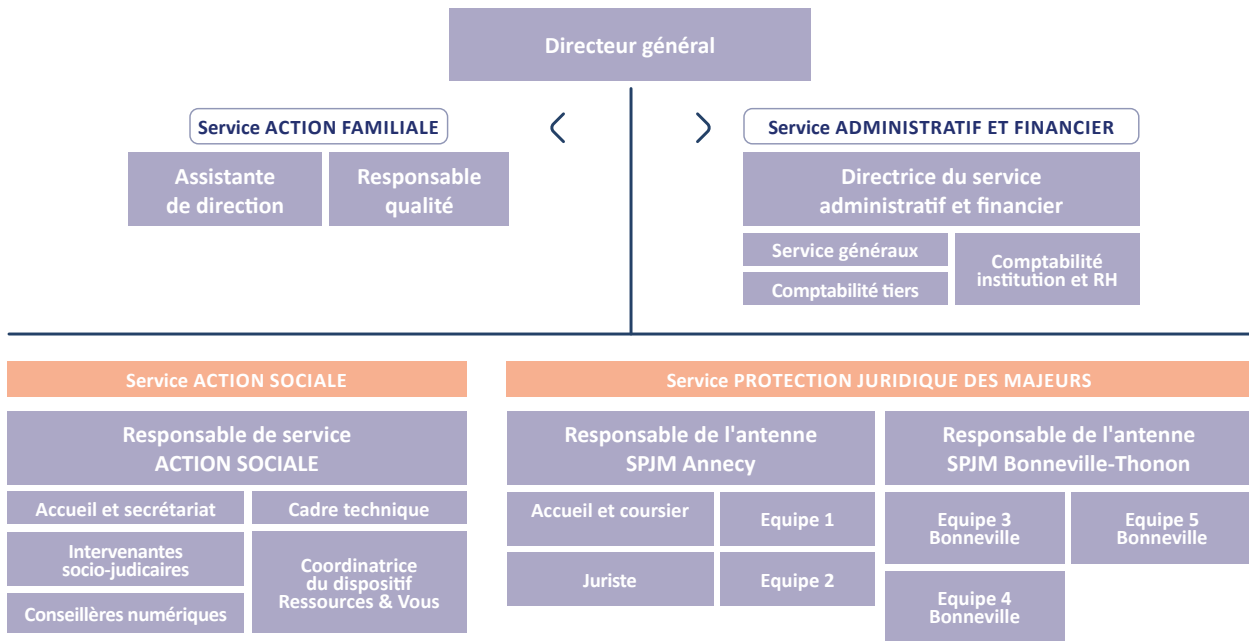


* L'ENSEMBLE DES SALARIÉ(E)S ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE PRIME MAXIMUM DE PARTAGE DE LA VALEUR DE 650€.



Pyramides des âges 2023

- 18-25 ans
- 26-35 ans
- 36-45 ans
- 46-55 ans
- 56-65 ans



La réunion annuelle des salariés

Pour la première fois, l'Udaf a réuni l'ensemble de ses équipes autour de sujets proposés par les salariés eux-mêmes. Les principaux thèmes abordés ont été le Ségur pour tous, le parc de véhicules et les travaux effectués sur le bâtiment de Meythet. Notre syndicat patronal NEXEM est intervenu en visio-conférence à propos du projet de convention collective unique de branche. Ce temps d'échanges a été particulièrement apprécié et s'est terminé dans la convivialité par une tartiflette géante.

Nos véhicules de fonction



Dans le but de renforcer l'attractivité de nos métiers, une décision unilatérale de l'Udaf a acté en 2022 le fait de proposer aux salariés un véhicule de fonction. Fin 2023, 29 salariés en ont bénéficié moyennant une faible participation à sa location contre 13 fin 2022.

Les travaux d'isolation de notre siège

Notre siège à Meythet de 1200 m² a fait l'objet d'importants travaux de rénovation thermique : isolation extérieure, panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, changement des menuiseries, ventilation active, éclairages LED... Ces travaux améliorent grandement le confort de nos salariés et des publics reçus, mais génèrent aussi de substantielles économies.

Au plus fort de l'été, les panneaux solaires ont permis de produire jusqu'à 97% de notre consommation quotidienne.

Tous nos remerciements à la CAF, au Conseil départemental et à la DREETS pour leur soutien financier déterminant.





La démarche qualité

À l'occasion du lancement de Ressources & Vous, l'Udaf a souhaité associer l'IREPS et l'ORS à la conception d'une autoévaluation de ce nouveau dispositif. L'idée poursuivie est simple : questionner et améliorer l'organisation et le fonctionnement de cette activité afin de la rendre la plus efficiente possible auprès des aidants familiaux.

En outre, l'Udaf a recruté une responsable qualité chargée de travailler à la mise en conformité avec le référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) et inscrire plus largement l'association dans une démarche d'amélioration continue.

Quelques questions à Laura Garcia, Qualiticienne à l'Udaf 74

Quel est votre rôle au sein de l'Udaf ?

Mon rôle consiste dans un premier temps à déployer notre démarche qualité. C'est un challenge motivant car d'une part il implique tous les professionnels sans exception et d'autre part cela recentre toute notre attention sur les personnes accompagnées.

En quoi consiste une démarche qualité ?

On commence par un état des lieux qui identifie les axes forts comme les axes de progrès des services, au regard de critères fixés par la HAS. La qualité est un processus participatif, global et transversal, qui vise à l'amélioration des pratiques sans jugement de valeur. Cela amène à mieux formaliser les prises en charge, s'assurer de l'effectivité de certains droits des usagers et renforcer les compétences des salariés.

Qu'est-ce que cela va apporter aux usagers ?

Les personnes accompagnées sont encore plus actrices de leur parcours et leur parole est mieux prise en compte. On parle beaucoup de « pouvoir d'agir » et d'autodétermination de la personne. C'est ici, clairement, un objectif concret à atteindre.

Et pour les salariés ?

La démarche qualité améliore globalement et durablement le fonctionnement des services tout en sécurisant les salariés de l'Udaf, y compris lors d'éventuelles situations de crise ou d'événements indésirables grâce à une réponse plus rapide et plus efficace.

Les points d'étapes d'une démarche qualité :

- 1 État des lieux
- 2 Plan d'action
- 3 Sensibilisation et formation
- 4 Mise en place des stratégies
- 5 Évaluation et suivi dans la durée



La vie de l'Udaf



Inauguration de nos locaux

Le 14 décembre, l'Udaf a inauguré ses locaux suite aux travaux d'isolation effectués au cours de l'année, en présence de Martial Saddier, Président du conseil départemental de Haute-Savoie, de Chrystèle Martinez, Directrice de la DDETS et d'une soixantaine d'invités. Cela a été l'occasion de présenter nos services et rencontrer les différentes associations (Familles Rurales, Confédération Syndicale des Familles, Unafam et SEDAC) qui bénéficient également de ces nouveaux aménagements.



Rencontre avec Jonathan Cadoux

L'Udaf a organisé une rencontre littéraire avec Jonathan Cadoux, membre de l'association France Adot 74 et auteur du roman « À trop viser la lune ». Né à Annecy en 1987, Jonathan Cadoux, transplanté du foie, partage son enfance entre les hôpitaux parisiens et son foyer près d'Annecy. Son parcours de vie singulier est au cœur de ce roman.

Forum Uraf

Une délégation de l'Udaf de 13 personnes s'est rendue au forum de l'Uraf le samedi 18 novembre à Lyon sur le thème « Comment concilier vie familiale, vie professionnelle et activités bénévoles ? ». Une illustration de notre engagement pour soutenir les familles dans leur quotidien.



Journée administrateurs-salariés

En juin 2023, la journée annuelle administrateurs-salariés de l'Udaf a rassemblé une quarantaine de participants. Tous se sont retrouvés autour d'activités ludiques et immersives à Eréel, centre de réalité virtuelle, avant de visiter le Musée Paccard, en compagnie d'un des anciens fondateurs, un moment riche en partages.



Prix « Agir pour l'Avenir des Savoie »

L'Udaf a eu l'honneur de remporter le second prix de l'appel à projets « Agir pour l'Avenir des Savoie » et recevoir 15 000€ pour co-financer l'acquisition d'un véhicule itinérant destiné aux territoires ruraux. Il s'agissait de la 3^{ème} édition de l'appel à projets du fonds de dotation du Crédit Agricole des Savoie. Le thème de cette année était « Favoriser le lien social avec les plus fragiles ». L'Udaf remercie chaleureusement le Crédit Agricole pour cette récompense.



Passages presse de l'Udaf

L'Udaf est apparue de nombreuses fois dans la presse en 2023, principalement au moment du lancement du dispositif Ressources & Vous et des nouveaux services tournés vers l'inclusion numérique.

Le Dauphiné Libéré, l'Essor Savoyard, Le Messager, Eco Savoie Mont-Blanc, RCF, Radio Mont-Blanc ont donné la parole à l'Udaf et nous ont permis de faire connaître nos services, gratuits et ouverts à tous. Un grand merci à l'agence de communication Signature qui nous a accompagnés.

Porter la voix des familles

NOS REPRÉSENTATIONS DES FAMILLES

L'Udaf est présente dans
127 instances locales
et départementales grâce à ses
75 représentants.

Les représentants familiaux siègent, pour défendre les intérêts des familles, en conseil d'administration, commission, centre communal d'action sociale, conseils divers, etc.

Ils sont bénévoles et se mobilisent sur une variété importante de thématiques et de sujets techniques tels que l'attribution d'aides sociales, de logements sociaux, le suivi de dossiers d'expulsion locative, les conditions d'accueil et l'accès au dossier du patient à l'hôpital, etc.

Cette mission d'intérêt général est l'une des plus anciennes portées par les Udaf.

Nombre de représentations par domaine	
Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS)	49
Vie quotidienne et consommation	21
Logement, environnement et cadre de vie	21
Santé - Commission des usagers des établissements de santé	12
Santé - Conseil de surveillance des hôpitaux	6
Protection sociale et droit de la famille	6
Grands équilibres économiques et sociaux (CAF et CPAM)	6
Éducation et formation	3
Représentation régionale	3



La rencontre annuelle des représentants familiaux CCAS et CIAS

Pour la première fois, nous avons réuni nos représentants CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Cette rencontre a porté sur leurs réussites et difficultés, mais aussi sur les pistes pour mieux travailler en réseau. La responsable du CCAS d'Epagny-Metz-Tessy a participé à nos échanges et est revenue sur le rôle attendu du représentant familial Udaf ou encore sur l'évolution des besoins des familles.

La mise en place de réunions représentants Caisse d'Allocation Familiale

Afin d'accomplir au mieux nos missions au sein des instances de la CAF, l'Udaf a systématisé les réunions préparatoires. Lors de ces réunions nos représentants familiaux se retrouvent autour de la direction de l'Udaf afin de travailler les sujets mis à l'ordre du jour des prochaines échéances CAF. Cette préparation facilite la coordination, la prise de parole et l'analyse des sujets techniques tels que les budgets, le schéma départemental des services aux familles, le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion...

Nos 8 représentants à la Caisse d'Allocation Familiale sont : Céline Sola, Marjorie Charvet, Sandra Cristofoli, Idiel Ortiz, Laura Garcia, Stéphane Schemann, Daniel Mouthon et Samy Bouziri.

merci
À EUX POUR LEUR
ENGAGEMENT

La CAF de Haute-Savoie en quelques chiffres (2021)

- 27 080** allocataires
- 646** millions d'euros d'aides versées
- 68 050** visites à l'accueil CAF
- 13,8** millions d'euros de budget de fonctionnement
- 234** salariés

“

*Témoignage de Mme Vesin,
Représentante au CCAS d'Annemasse :*
« Ce moment de partage pour les activités des uns et des autres était très intéressant et aussi plein de diversité suivant les communes. Cela nous conforte dans notre rôle de représentant familial administrateur du CCAS. »

*Témoignage de Mme Valceschini,
Responsable du CCAS
d'Epagny-Metz-Tessy :*
« J'ai beaucoup apprécié les échanges qui ont eu lieu, c'est toujours très enrichissant d'écouter les retours d'expérience de personnes qui œuvrent dans le même domaine mais à d'autres fonctions et sur d'autres territoires. »

“

*Témoignage de Mme Cristofoli,
Administratrice CAF :*
« Il est important de préparer ensemble les Conseils d'administration en amont à l'Udaf afin d'avoir bien en tête les idées à défendre lors de ces instances. La présence de l'Udaf est importante et je trouve que nous sommes plutôt bien entendus. »

Réunir les associations familiales

NOTRE RÔLE D'UNION D'ASSOCIATIONS

129 associations, fédérations

et mouvements soit

13 393 familles adhérentes.

L'Udaf anime, accompagne et soutient le réseau d'associations familiales adhérentes dans tout le département : appui aux projets, conseil, formation des bénévoles, aide logistique et technique (mise à disposition de salles de réunion, communication, etc.) et lobbying. Chaque année, de nouvelles associations nous rejoignent afin d'offrir des réponses et services à un plus grand nombre de familles.





La mise à disposition d'équipements

Cette année, nos salles de réunions ont été occupées par 206 événements : groupes de parole, réunions, formations, assemblées générales, etc. Et ce, malgré les travaux menés dans nos locaux qui les ont rendues indisponibles durant 4 mois. Ces espaces, équipés en informatique, visioconférence et grand écran, facilitent la vie quotidienne et les projets de nos associations.

L'appui à la communication des associations

L'Udaf a lancé, en 2023, une newsletter bimestrielle en complément de ses réseaux sociaux et de son site internet. Simple et efficace, la première page revient sur l'activité d'un service de l'Udaf avec l'interview d'un collaborateur et le recto laisse la parole à une structure adhérente et signale les conférences, ateliers et événements organisés par toutes les associations du réseau.

Le collectif des directions d'associations et fondations

L'Udaf organise depuis fin 2022 des temps d'échanges qui réunissent une vingtaine de directions d'associations et fondations autour de la fonction employeur et de leurs missions stratégiques.

En 2023, les thématiques de l'accès au logement pour les salariés et des mutualisations entre associations ont été partagées afin de dégager des actions concrètes et améliorer le travail de tous. En 2024, 4 nouvelles dates ont été prises pour entretenir ce lien entre tous ces acteurs.



*Témoignage de l'Association
Les Blouses Roses :*

« Nous faisons appel à l'équipe de l'Udaf lorsque nous avons besoin d'une salle pour accueillir nos bénévoles pour des formations ou notre assemblée générale. Les salles sont idéales pour cela et bien équipées pour nous recevoir. De plus, l'équipe est toujours disponible pour nous accueillir. C'est un privilège de pouvoir bénéficier d'une telle opportunité sur le bassin annécien. »

Témoignage de l'Unafam :

« Dans le cadre du fonctionnement de notre association l'UNAFAM 74, dont le bureau se situe dans le bâtiment de l'Udaf, nous utilisons très régulièrement les salles mises à notre disposition. Que ce soit pour nos réunions de bureau mensuelles et de bénévoles, nos groupes de paroles mensuels, nos ateliers d'entraide et journées d'informations qui se déroulent le week-end plusieurs fois dans l'année ou nos accueils en rendez-vous individuels par nos bénévoles. Nous apprécions et remercions l'Udaf de nous aider et de nous faciliter les actions que nous mettons en place. Ces salles sont une aubaine dont nous ne pourrions nous passer. »

Bienvenue aux nouvelles associations adhérentes

GAIA

L'association GAIA a pour mission l'accueil, l'accompagnement et l'insertion sociale et / ou professionnelle de personnes en grande difficulté dans le but de leur permettre de recouvrer leur dignité et leur place au sein de la société. Pour ce faire, elle dispose de trois pôles d'activité :

- **Un pôle social** : service logement, hébergement d'urgence, des CHRS, un accueil mère enfant, un dispositif adaptation à la vie active, des dispositifs en lien avec la justice
- **Un pôle santé** : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, lits halte soin santé, service de Gestion et Accompagnement en Logement Adapté, résidence accueil
- **Un pôle insertion par l'activité économique** : un atelier et chantier d'insertion cuisine et traiteur solidaire.



Différence et accompagnement à domicile

L'association « Différence et accompagnement à domicile » propose aux personnes en situation de handicap mental des accompagnements adaptés telles que des sorties culturelles, sportives, ludiques et socialisantes depuis leur lieu de vie. En outre, elle procure une aide aux tâches quotidiennes des personnes en situation de handicap : gestion de budget, acquisition d'autonomie, maintien du lien familial...

Lumosignes

Lumosignes œuvre pour l'accessibilité à la communication entre les sourds et les entendants, grâce à la Langue des Signes Françaises (LSF). Elle met à disposition des particuliers, des entreprises et des collectivités des services d'interprétariat en LSF, aussi bien pour les démarches de la vie courante que pour un entretien professionnel ou une conférence. Lumosignes organise également des formations de « Sensibilisation au monde sourd » dans le but de faire découvrir l'histoire et la culture sourde.



Les associations adhérentes et les mouvements familiaux



Agir auprès des familles et des plus vulnérables

Si l'Udaf a vocation à défendre l'intérêt de toutes les familles, elle s'attache également à intervenir directement auprès des plus isolées et des plus fragilisées par la vie.

Ainsi, les mineurs non accompagnés ou non représentés par leurs parents en justice, les familles en difficulté budgétaire voire en risque d'expulsion, les majeurs protégés et enfin les tuteurs et les aidants familiaux font l'objet de toute l'attention de l'Udaf. Ses équipes de travailleurs sociaux, juristes et psychologues partenaires se mobilisent au quotidien pour leur venir en aide.

L'Udaf s'inscrit pleinement dans une démarche « d'aller vers » : permanences délocalisées dans plusieurs France Services, interventions à domicile de notre équipe mobile de prévention des expulsions locatives et en 2024, permanences itinérantes grâce à un camion Udaf.

Compétence, mobilité, travail en réseau et sensibilité aux vulnérabilités sont les caractéristiques de nos services qui sont présentés dans les pages suivantes.



Bon usage du numérique et parentalité numérique

L'inclusion numérique

L'inclusion numérique est une nouvelle mission de l'Udaf depuis 2023. Deux professionnelles travaillent à l'accueil de public, en groupe ou en individuel, afin de favoriser l'usage du digital pour tous.

Cette mission vise à sensibiliser les utilisateurs d'outils numériques et ceux qui y aspirent, à un meilleur usage quotidien. L'accompagnement des familles en matière de parentalité numérique propose une approche ludique du digital, responsabilisante, mais sans culpabiliser (temps d'écran, contrôle parental, etc.).

Les ateliers collectifs et rendez-vous individuels

Entre octobre et décembre, 8 ateliers collectifs ont rassemblé 36 participants. Les principaux thèmes abordés sont la prise en main de son smartphone/ordinateur, savoir se connecter au WIFI et utiliser ses emails, utiliser un moteur de recherche, la cybersécurité et les achats en ligne. Par ailleurs, 18 personnes ont été accueillies à titre individuel.



Témoignage de Jeanine :

« J'ai participé à l'atelier numérique qui a eu lieu à Entremont. Cet atelier m'a apporté plusieurs connaissances par rapport à mon smartphone et mon ordinateur : mise en place de différentes applications (Bling book, WhatsApp), géolocalisation, petites astuces... Les échanges étaient chaleureux et dans une bonne ambiance, ce fut également l'occasion de faire connaissance avec de nouvelles personnes de ma commune. L'animatrice, Dominique, était très compétente et d'une grande patience. Ses explications étaient claires et précises. Nous avons passé d'agréables moments ensemble et je garde un très bon souvenir de ce temps de partage. »

Des ateliers numériques ont également eu lieu, principalement à destination des parents. Plusieurs thèmes ont été abordés, tels que :

- « Publier en ligne des photos de vos enfants : bonne ou mauvaise idée ? »
- « Contrôle parental, pour ou contre ? Présentation de Family Link »
- « Les enfants, les écrans et moi : écrans, rendez-vous nos enfants ! »

Chacune de ses visioconférences a rassemblé entre dix et quarante participants, ce qui prouve l'importance de ces sujets pour les familles.



Le numérique en France Services

À la sous-préfecture de Thonon-les-Bains, la médiatrice numérique de l'Udaf a accueilli 783 personnes en 2023. Les demandes sont variées : cartes grises, permis de conduire, impôts, assurance maladie, titres de séjours, contestations d'amendes, demandes de logement social, informations sur la retraite mais également création de compte Améli et d'autres services administratifs en ligne.

“

Témoignage de deux usagers de France Services :

« Un grand merci pour votre aide, merci pour votre réactivité et efficacité lors de notre entretien au sein des locaux de France Services. »

« Merci encore Madame, je réalise encore l'aide précieuse que vous avez bien voulu m'accorder, le temps que j'ai gagné avec vous et l'angoisse en moins pour ma déclaration de revenus et la MSA. »

L'information et le soutien aux aidants familiaux

Udaf Haute-Savoie
UNIS POUR LES FAMILLES

ressources & VOUS
Pour tous les aidants

Vous aidez un proche en difficulté :
maladie, grand âge, handicap ?
Alors, vous êtes aidant

Droits
Soutien
Proximité
Réseau
Orientation

À nous de vous aider

04 50 24 36 36 Prix d'un appel local

aidant@udaf74.fr

Service proposé par l'UDAF 74

Ressources & Vous

L'année 2023 aura marqué le lancement de notre dispositif de soutien aux aidants familiaux : Ressources & Vous.

Spots et émissions de radio, articles dans la presse écrite, passages télévisuels, communication postale et digitale, une campagne média des plus complètes a réussi à faire connaître ce nouveau service.

L'Udaf a également rencontré de nombreux partenaires, des familles et a participé à plusieurs événements liés aux aidants.

Une centaine de contacts ont été pris avec les aidants par téléphone, mails et rencontres lors d'événements. À l'issue, Ressources & Vous a permis :

- 40 consultations psychologiques pour les aidants en souffrance, financées par l'Udaf ;
- 31 orientations auprès de nos partenaires spécialisés ;
- Plus de 100 rencontres avec les professionnels / associations / institutions pour les sensibiliser aux difficultés des aidants en Haute-Savoie.

Lors de cette année de lancement, l'Udaf a souhaité réaliser une autoévaluation de ce nouveau service et s'est appuyée sur le savoir-faire de l'IREPS et l'ORS. Après avoir sondé des aidants pris en charge par Ressources & Vous, nous ferons évoluer en 2024 notre offre de services : nouvelle campagne de communication, changement du numéro d'appel, évolution de 5 à 10 consultations financées par l'Udaf, consultations psychologiques à domicile, mais aussi proposition de groupes de parole pour les aidants.

Ressources & Vous a participé à de nombreux événements tout au long de l'année : forum bien vieillir à la Balme-de-Sillingy, journée des aidants à Gaillard, forum sénior à Chavanod, table-rondes destinées aux aidants du groupe VYV... afin d'être au plus près des familles du territoire.

L'organisation du forum des aidants

Dans le cadre de la journée nationale des aidants, l'Udaf a organisé le Forum des aidants, le 6 octobre à Annecy. Près de 300 personnes se sont déplacées pour rencontrer l'Udaf et ses 20 partenaires : MDPH, ARS, Bulle d'Air, UNAFAM, France Parkinson, Vitaliance, France Alzheimer, JALMALV, AFTC74, APF France Handicap, UDAPEI et APEI, Atlas fondation ALIA, Parenthèse d'Aloïs, Facilit'Age, service de gériatrie du CHANGE, Différences, Cœur d'Agate et ALMA74.

Complémentaire, une table-ronde sur les droits des aidés et des aidants a été organisée avec l'hôpital d'Annecy, la MDPH, l'association Bulle d'Air et des professionnels de l'Udaf qui ont présenté les différentes mesures de protection. Une seconde table-ronde autour du soutien psychologique pour les aidants familiaux a réuni M. Berger, psychologue clinicien et deux aidants, M. Parrot de l'UNAFAM et Mme Chapeau de l'AFTC.

Témoignage de l'association Différence :

« Très bon accueil par l'équipe organisatrice et bonne organisation. Les échanges entre les intervenants ont été intéressants et enrichissants. Nous avons aussi eu beaucoup de nouveaux contacts familles et aidants familiaux. »

Ressources & Vous est disponible par téléphone (04 50 24 36 36) ou par mail (aidant@udaf74.fr) et offre aux aidants :

- Une écoute bienveillante
- De l'information sur les droits des aidants : congé proche aidant, aides financières...
- Une orientation vers des structures spécialisées et de proximité (répit, groupe de parole, café des aidants...)
- Un soutien psychologique grâce à un partenariat avec un réseau de professionnels étendu et accessible au plus grand nombre via une prise en charge par l'Udaf de 60 € par consultation dans la limite de 5 consultations (10 en 2024).

“

Témoignage de Mme Chapeau, aidante :

« C'est avec plaisir que l'AFTC a répondu à l'invitation de l'Udaf, organisatrice de cette belle journée des aidants. Rencontrer les différents acteurs associatifs qui œuvrent au service des personnes porteuses de handicap et de leurs aidants, est toujours une source d'enrichissement pour chacun. Cela nous permet de nous repérer, de créer des liens, de faire des relais entre nous. Conviée à témoigner de l'expérience d'aidante, j'ai pu mesurer encore une fois que le chemin de vie parcouru pouvait en aider d'autres. Avoir participé à vos côtés nous a permis de relancer le café des aidants de l'AFTC à Annecy. Merci. »



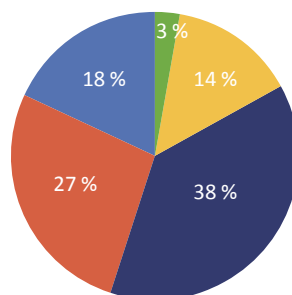
La protection juridique des majeurs

La mesure de protection juridique des majeurs

La maladie, le handicap, un accident, la vieillesse... peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre seule ses intérêts.

Le juge peut décider, après expertise médicale, de la mise en place d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aidera à protéger ses intérêts personnels et patrimoniaux.

Le juge désigne alors l'Udaf comme tuteur ou curateur.

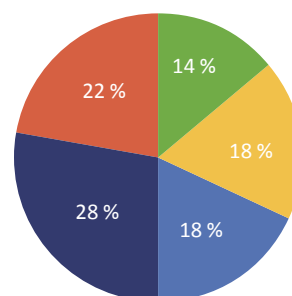


Profils des majeurs protégés

56 % hommes

44 % femmes

- moins de 25 ans
- 25-39 ans
- 40-59 ans
- 60-74 ans
- 75 ans et plus



Durée de la mesure de protection

- moins de 1 an
- de 1 à 3 ans
- de 3 à 5 ans
- de 5 à 10 ans
- plus de 10 ans

Témoignage de Mme Czajkowski, Responsable de la pension de famille La Belle Etoile :

« Je travaille avec Mme Cadoux depuis ma prise de poste en tant que responsable de la pension de famille La Belle Etoile. En effet, Elodie accompagnait déjà deux personnes au sein de la pension de famille et depuis, elle accompagne une troisième personne. Nous nous rencontrons régulièrement dans l'année au sein de la pension de famille lors de rendez-vous tripartites, ce qui nous permet, à l'une comme à l'autre, de faire un point sur les projets des personnes accompagnées. C'est le gage d'une meilleure compréhension et d'une coordination plus efficiente des actions de chacun. Pour ma part, avoir une interlocutrice qui accompagne plusieurs personnes est facilitant autant en termes de communication, que d'organisation. De plus, le travail avec Elodie est fort agréable car elle sait mener ses missions avec clarté et humanité. »

527 mesures exercées par l'Udaf

326 curatelles renforcées

130 tutelles

60 autres mesures

11 curatelles simples

La commission finance et patrimoine

La mesure de protection est destinée à protéger la personne ainsi que ses intérêts patrimoniaux. C'est pourquoi, courant 2023 l'Udaf a décidé la mise en place d'une commission finance et patrimoine. La création de cette commission fait suite au travail d'une stagiaire en gestion de patrimoine au sein de l'Udaf.

Montant total des liquidités gérées par l'Udaf :

14 739 200 €

au 31/12/2023

Composée d'administrateurs, de responsables de services, de la direction et de la juriste, cette commission statue une fois tous les deux mois sur les situations soumises par les délégués mandataires et les intervenants socio-judiciaires. Elle vise à les aider et les soutenir dans les prises de décision parfois complexes, techniques et éthiques : vente immobilière, placement financier, donation, etc. Ces échanges permettent de dégager un consensus autour de l'intérêt de la personne accompagnée.



Zoom sur notre intervention en matière de gestion des successions dont bénéficient les majeurs protégés :

16 successions ont été réglées en 2023.

Au 31/12/23, 29 successions étaient en cours.

Ce nombre important de successions en cours s'explique par :

- Un conflit familial important, donc complication notamment pour le partage ou par l'absence de réponse d'un héritier ;
- Le fait que le majeur protégé n'a pas de fonds pour payer les droits de succession, ce qui suspend la succession, le temps de vendre un bien dépendant de la succession et facilitant le paiement des droits de succession ;
- Le retard pris par certains notaires pour différentes raisons ;
- La difficulté dans le cadre d'une curatelle à obtenir un positionnement du majeur protégé ;
- Le délai de trois mois du juge pour répondre à notre requête en acceptation ou en renonciation de succession, qui allonge, par principe, les délais de règlement d'une succession en présence d'un majeur protégé ;
- Enfin, et pas des moindres, une succession dans un pays étranger, par nature longue et complexe.

“

Notre juriste, Noémie Pedergnana, nous explique le déroulement d'une succession :
« Dans le cadre du règlement de succession, la juriste assiste ou représente le majeur protégé dans toutes les étapes de cette démarche. Après avoir été avertie du décès d'un membre de la famille de la personne accompagnée, la juriste se met en lien avec le notaire afin d'obtenir les projets d'actes notariés. Ces derniers sont présentés au majeur protégé, pour d'éventuelles observations.

À partir de la signature de l'acte de notoriété, le majeur protégé est reconnu comme héritier.

La seconde étape est la signature de la déclaration de succession et d'une potentielle attestation de vente immobilière. À ce stade, la juriste vérifie si le majeur protégé peut prétendre à une exonération ou un abattement particulier afin de réduire les droits de succession initialement dus. La juriste accompagne ou représente ensuite le majeur protégé dans son choix : acceptation ou renonciation à la succession. Le positionnement sur ce point varie si l'actif de la succession est, ou non manifestement supérieur au passif. En effet, il est important de vérifier que le majeur protégé ne se retrouve pas débiteur des dettes contractées par le défunt. Selon le type de mesure de protection juridique, la juriste requiert l'accord du juge des tutelles pour accepter ou renoncer à la succession.

La dernière étape (facultative) est la signature d'un partage successoral. La juriste veille alors à ce que les attributions de chacun soient cohérentes.

À l'issue de ces démarches, le patrimoine du majeur protégé est augmenté. Compte tenu des enjeux et de la complexité de cette procédure, on mesure facilement l'importance de l'intervention de l'Udaf pour défendre l'intérêt de ces personnes vulnérables.»

L'information et le soutien aux tuteurs familiaux

65

DEMANDES D'INFORMATION EN 2023

Les familles assurent la moitié des mesures de protection juridique auprès d'un proche. Pour exercer au mieux ces mesures, l'Udaf propose un service d'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux. Une de nos déléguées mandataires consacre une partie de son temps de travail à répondre aux demandes et questions que se posent les tuteurs et futurs tuteurs familiaux.

Cette année, l'Udaf a présenté la protection juridique des majeurs dans plusieurs établissements, avec pour objectif de répondre aux questionnements et besoins exprimés aussi bien par les professionnels que par les usagers et les familles. Ces échanges ont apporté à chacun un grand nombre de connaissances et d'informations sur les démarches et le parcours de protection.

Elodie Cadoux, Déléguée mandataire en charge de l'ISTF :

« Après désignation, les familles prennent attache avec moi, la plupart du temps pour obtenir des conseils dans la mise en pratique de la mesure : comment faire un inventaire, quel est mon champ d'action, comment requêter au juge... ou tout simplement pour se rassurer sur les démarches entreprises. Les professionnels du secteur médico-social me contactent également, pour avoir des informations concernant les différentes mesures de protection existantes. En 2023, nous avons pu mener à bien plusieurs actions collectives. »

Mme Meurisse, Cadre socio-éducatif à l'Hôpital Dufresne Sommeiller :

« L'Udaf est intervenue à l'Hôpital Dufresne Sommeiller afin de présenter la protection juridique des majeurs. Les familles qui ont assisté à la présentation étaient satisfaites des informations transmises et de la nature des échanges : elles ont qualifié la réunion d'instructive. L'Udaf a toujours répondu de sorte que toute l'assemblée puisse se reconnaître dans le débat. »



L'aide au maintien des familles dans le logement



La prévention des expulsions locatives

125 ORIENTATIONS VERS
NOTRE SERVICE EN 2023

L'équipe mobile de prévention des expulsions locatives est un dispositif qui s'adresse aux locataires du parc privé qui rencontrent des difficultés dans le paiement de leur loyer.

La CAF communique à l'Udaf les situations pour lesquelles les propriétaires signalent des impayés de loyer de leur locataire. Sans délai, notre équipe tente de rencontrer ces personnes en difficulté en se présentant, suite à une information par courrier, à leur domicile.

L'objectif est d'établir un contact afin de poser un diagnostic de la situation et de trouver des leviers pour le maintien, si cela est possible, dans les lieux. Régulièrement, nous constatons que, par méconnaissance, des droits ne sont pas ouverts. Par ailleurs, cette intervention offre l'opportunité de rétablir le lien avec le propriétaire lorsque les relations se sont dégradées du fait de l'impayé. L'Udaf accompagne la famille en direction de la reprise du paiement du loyer ou la mise en place d'un plan d'apurement. L'Udaf sollicite également des aides financières ou suggère une orientation vers des partenaires. Cette activité s'appuie sur une étroite collaboration avec la préfecture, la CAF, le département et les partenaires spécialisés.

“

Témoignage d'un bénéficiaire :

« Suite à 6 mois d'impayés du loyer de mon appartement, dus à une période très compliquée professionnellement, j'ai eu la chance d'être conseillée puis accompagnée par l'Udaf. Après un premier rendez-vous, la conseillère a fait état de ma situation et a compris que j'avais besoin d'être aidée financièrement pour solder ma dette de 4 000 €. En moins de 9 mois et 3 rendez-vous plus tard, et en respectant scrupuleusement ses conseils, j'ai constaté que l'Udaf avait réussi à trouver le moyen d'éponger ma dette et de m'enlever cette grosse épine du pied. J'ai pu garder mon appartement, mettre fin aux poursuites judiciaires à mon encontre et retrouver un emploi par la suite. Elle m'a littéralement sortie du pétrin. Merci encore à vous. »

La défense des droits et intérêts des mineurs



L'administration *ad hoc*

668 DOSSIERS (+29% / 2022) DONT

393
EN MATIÈRE PÉNALE

275
EN MATIÈRE CIVILE

L'administrateur *ad hoc* est une personne désignée par un juge ou par le procureur de la république pour accompagner un enfant dans une procédure judiciaire ou administrative lorsque ses parents ne peuvent le faire. L'administrateur *ad hoc* de l'Udaf intervient dans différents types de procédures :

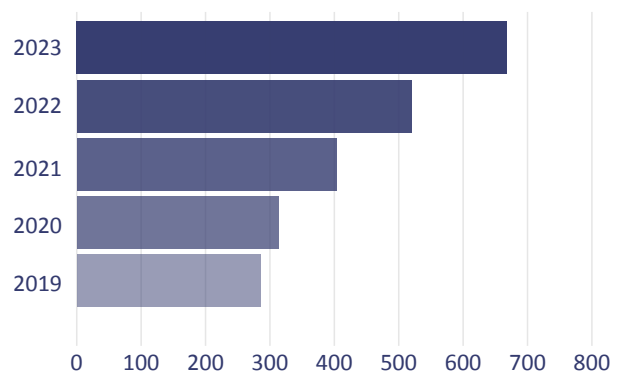
- En matière pénale, lorsque le mineur est victime de violences physiques, psychologiques, sexuelles ou témoin de violences conjugales, ou lorsqu'il en est lui-même auteur. Il peut être désigné à toute étape de la procédure pénale ;
- En matière civile, dans des procédures liées à la filiation, à des successions, à la gestion de biens, ainsi qu'en assistance éducative ;
- En matière administrative, auprès de mineurs non accompagnés dans les cas de maintien en zone d'attente ou de demande d'asile adressée à l'OFPRA (l'office français de protection des réfugiés et apatrides).

L'administrateur *ad hoc* agit tel que les parents l'auraient fait, en écoutant l'enfant, en lui expliquant chaque étape de la procédure, en portant sa parole et en défendant ses intérêts. Pour cela, il rencontre l'enfant autant que nécessaire tout au long de la procédure. Il accompagne ensuite physiquement l'enfant à chaque convocation et rendez-vous, et il fait le lien avec les partenaires (avocats, conseil départemental, services de police et gendarmerie, juges, notaires, experts médicaux...).

Afin de rencontrer les mineurs dans un lieu adapté et neutre, l'Udaf a doté ses locaux, en septembre 2023, de deux salles d'entretien spécifiquement dédiées à l'accueil des mineurs à Meythet et Bonneville. L'aménagement de ces salles a été pensée dans un souci de créer un lieu accueillant pour les mineurs de tous âges.

Par ailleurs, tous les supports utilisés dans ces salles ont été envisagés comme de véritables appuis à l'ouverture au dialogue, à la verbalisation des émotions et à la sécurisation de l'enfant.

Total des mandats *ad hoc* exercés





La tutelle aux biens des mineurs et mineurs non accompagnés

183

TUTELLES AUX BIENS

DONT 166

TUTELLES AUX BIENS DES MINEURS
NON ACCOMPAGNÉS

En principe, les biens d'un mineur sont gérés par son administrateur légal. Cependant, le juge des tutelles peut décider, pour une cause grave, d'ouvrir une tutelle aux biens pour un mineur. Lorsque la tutelle est déclarée vacante, c'est-à-dire qu'il est impossible de la mettre en place avec un conseil de famille, le juge des tutelles la défère au conseil départemental, qui devient alors le tuteur du mineur. Par convention, le conseil départemental de la Haute-Savoie a confié depuis plusieurs années l'exercice des mesures de tutelle aux biens à notre Udaf.

L'intervenant socio-judiciaire gère l'ensemble du patrimoine, biens mobiliers et immobiliers, appartenant au mineur et rend compte de cette gestion au conseil départemental et au juge des tutelles. L'intervenant socio-judiciaire s'assure de la préservation du patrimoine du mineur et dispense une gestion dans l'intérêt du mineur et ce, en relation avec le juge des tutelles des mineurs.

La tutelle prend fin à la majorité du mineur, à son émancipation ou en cas de jugement de mainlevée. L'Udaf intervient majoritairement auprès de mineurs non accompagnés en situation d'apprentissage. L'Udaf leur ouvre un compte courant avec une carte de retrait puis veille à la bonne gestion de leurs comptes et au versement régulier de leurs salaires.

Montant total des liquidités gérées par l'Udaf :

551 570 €

au 31/12/2024

“

Témoignage de Maître Rothera :

« Je travaille en collaboration avec l'Udaf depuis de très nombreuses années dans le cadre de ses missions d'administrateur *ad hoc*, que cela soit au civil ou au pénal. Les désignations se sont multipliées au fil des ans et j'apprécie toujours autant de travailler avec vos équipes. En premier lieu, je profite de ce témoignage pour vous remercier de votre confiance renouvelée et pour vous faire part de la satisfaction qui est la mienne de pouvoir participer à ces missions, certes difficiles, mais particulièrement enrichissantes sur le plan personnel. J'ai rencontré de nombreuses victimes de tous âges avec qui j'ai même encore des contacts. Notre méthode d'intervention est désormais bien rodée : dès réception des missions avec éventuelle date d'audience, je suis interrogée afin de savoir si mon cabinet peut gérer le dossier et nous convenons, souvent dans l'urgence, des rendez-vous avec les mineurs pour préparer les dossiers.

Je reçois systématiquement un compte-rendu préalable à toute intervention afin que je puisse disposer des éléments pour me permettre d'appréhender la situation au mieux. Nous échangeons sans tabou dans des dossiers très sensibles et convenons ensemble des demandes financières. J'ai pu assister avec ma collaboratrice, qui intervient souvent pour les auteurs mineurs, à la formation mise en œuvre par l'Udaf sur le recueil de la parole de l'enfant. Cela nous a permis de mieux nous connaître et de nous remettre en question sur les entretiens que nous pouvons conduire avec les enfants ou adolescents. Je dois avouer que cette partie de mon travail revêt une importance toute particulière pour moi et je vous en remercie vivement. »

“

Témoignage d'un mineur suivi par l'Udaf :

« En tant que mineur non accompagné hébergé au Centre Saint-Exupéry de Marnaz, je souhaite souligner ma complète confiance envers Sarah Marchesi, intervenante socio-judiciaire à l'Udaf pour prendre en charge la gestion de mes intérêts liés au litige prud'homal avec mon ancien employeur. Sa compétence et son dévouement me donnent l'assurance nécessaire pour traverser cette situation complexe, et je suis persuadé qu'elle défendra mes droits de manière efficace. »

Le soutien à la gestion budgétaire et familiale

La mesure judiciaire d'accompagnement à la gestion budgétaire familiale

132 MESURES
EN 2023

La MJAGBF est une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget. Une des missions principales de la MJAGBF est de maintenir l'enfant au sein de sa famille, le tout dans des conditions sécurisées, quand les parents rencontrent des problèmes financiers.

L'Udaf perçoit les prestations sociales à la place des parents et les affecte aux dépenses prioritaires, tout en essayant d'obtenir l'adhésion de la famille. En parallèle, elle met en place un accompagnement social, éducatif et budgétaire des familles autour de la gestion des prestations familiales, dans l'intérêt de l'enfant.

La finalité de la MJAGBF est de rendre les familles autonomes dans la gestion de leur budget, ce qui garantira la sécurité du ou des enfants. Les prestations sociales concernées sont les allocations familiales, le complément familial, l'AEEH, l'ASF, l'AJPP, l'ARS, l'allocation logement, la Paje et dans certain cas le RSA.

Témoignage d'une personne suivie :

« Suite à des violences conjugales, il a été décidé par le tribunal de mettre en place une MJAGBF pour le bien de mes enfants et le mien. Au début j'étais assez réticente car je prenais cela comme quelque chose d'intrusif et puis, assez rapidement, ma référente à l'Udaf a su me mettre à l'aise. Elle est très à l'écoute et de bons conseils, m'aide à garder le cap et me rappelle les choses à faire. J'apprends à gérer mon budget et faire de mon loyer une priorité afin de garder un toit sur la tête ! Je la vois désormais comme une personne bienveillante et j'appréhende la fin de la mesure car cela passe très vite. »

Les Points Conseil Budget

201 PERSONNES REÇUES
PAR NOS PCB
ET 21 ACTIONS
COLLECTIVES MENÉES
AUPRÈS DE 144
PARTICIPANTS

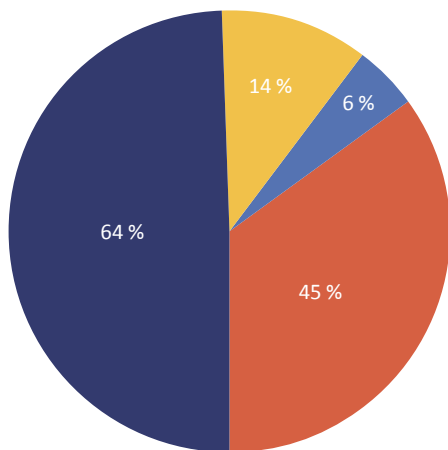
Les Points Conseil Budget sont des lieux ouverts à tous, qui proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés. L'Udaf aide les familles à faire face à une situation financière difficile, à améliorer la gestion de leur budget, voire à anticiper un changement de situation, familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Concrètement, il est possible d'être aidé pour négocier un échéancier de paiement, dialoguer avec sa banque, revoir un contrat d'assurance, etc. Tous les publics sont reçus par l'Udaf, sans condition de ressources.



Les suivis individuels

Les rendez-vous se sont multipliés au cours de l'année 2023 dans le Bassin Annécien et la Vallée de l'Arve. Grâce au travail en réseau, un peu plus de 200 entretiens ont été effectués dont 127 nouvelles personnes. Beaucoup ont été orientées par les partenaires sociaux (PMS notamment) et la Banque de France. On note toutefois une hausse des demandes d'aide concernant les dossiers de surendettement (montage, suivi) qui représentent désormais une majorité des besoins.

Type d'accompagnements auprès des nouveaux suivis 2023



- Accompagnement à l'ouverture de droits
- Accompagnement budgétaire
- Montage d'un dossier de surendettement
- Accompagnement à la mise en œuvre de mesures décidées par une commission de surendettement



Les permanences

En complément de nos locaux de Meythet et Bonneville où l'Udaf reçoit la grande majorité des publics, nous assurons également 5 permanences en « France Services » à Cluses, Glières-Val-de-Borne, Chamonix, Faverges et Thônes afin de se rapprocher des populations. Dans ces bureaux, une fois par mois, l'Udaf reçoit des personnes dans le besoin et les aide à surmonter leurs difficultés financières.

Le lancement du dispositif « Aide budget »

En 2023, la Haute-Savoie a fait partie des 11 départements qui ont expérimenté le dispositif « Aide-Budget » qui associe, dans une démarche commune de prévention du surendettement : pouvoirs publics, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux ainsi que le réseau des Points Conseil Budget.

Elle vise d'une part à repérer le plus en amont possible la dégradation de certaines situations financières en détectant certains signaux faibles, et d'autre part, à coordonner les différentes actions déployées par les acteurs privés et publics en matière de prévention du surendettement, afin de proposer un accompagnement global. Pour cela, l'Udaf a signé des conventions avec Haute-Savoie Habitat, EDF et Engie afin de proposer aux personnes en situation d'impayé et/ou bénéficiaires du chèque énergie un accompagnement budgétaire gratuit et confidentiel. Dans les premiers mois d'activité, une dizaine de ménages ont été suivis par l'Udaf.



Témoignage d'une personne suivie dans le cadre d'« Aide budget » :

« J'ai pris contact avec l'Udaf dans le cadre d'un impayé de loyer. Je trouve que cette aide apporte une conciliation et une communication envers l'organisme avec lequel nous avons des difficultés financières. L'aide de la conseillère m'a apporté un soutien moral. Elle m'a également donné des conseils de gestion budgétaire personnelle concernant mon activité d'auto-entrepreneur. Nous avons aussi abordé l'estimation de la participation financière de ma fille de 18 ans qui commence à travailler. Le soutien et les conseils de l'Udaf aident à aller de l'avant. »

Les actions collectives de nos PCB

Les actions collectives ont plus que doublé par rapport à 2022 : 21 actions ont réuni 144 participants qui ont bénéficié d'une sensibilisation à la gestion du budget. Un jeu de plateau facilite l'apprentissage et la prise de conscience de la réalité des charges à payer et des imprévus de la vie. L'objectif poursuivi est d'informer le public et d'échanger avec lui sur la gestion de son budget (épargne, paiement en plusieurs fois, risques d'escroqueries, etc.). L'équipe du Point Conseil Budget est intervenue auprès de plusieurs partenaires :

- Missions locales (jeunes de 16 à 25 ans) : Annecy, Sallanches, Bonneville et Cluses
- ESAT (travailleurs en situation de handicap de tous âges) : Les Camarines à Annecy
- Des chantiers d'insertion (adultes en grande partie venant de l'étranger et ne maîtrisant que partiellement la langue française) : ALPABI, AZETA et Thônes.



Témoignage de Mme Bachelet, Banque de France :
« Depuis 2016, la Banque de France a été désignée, par les pouvoirs publics, opérateur national de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière. La Banque de France s'appuie sur des partenaires pour la mettre en œuvre. Le Point Conseil Budget, par ses missions, est un partenaire majeur. L'année 2023 l'illustre parfaitement. En effet, cette année, au cours de la semaine de l'éducation financière, nous avons lancé nos premières co-animations à Annecy et Cluses, et avons traité ensemble des thématiques se rapportant à la gestion du budget et des moyens de paiement. Au 2^{ème} semestre, nous avons aussi partagé un stand lors de la journée des acteurs sociaux de la Vallée de l'Arve. Par ailleurs, nous invitons régulièrement les personnes se présentant à nos guichets à se rendre à vos permanences. Nous avons ainsi la certitude de la bonne complétude des dossiers de surendettement. Pour 2024, de futures actions mutuelles sont d'ores et déjà programmées, notamment une co-animation, dans le cadre du Service National Universel. Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement Mesdames Colombet, Deflon, Lavergne et Petit pour leur disponibilité et la qualité de nos échanges. »





Remerciements

à nos partenaires, bénévoles et équipes de salariés
sans qui rien ne serait possible.



UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

3 rue Léon Rey Grange, Meythet • 74960 ANNECY
Tél. : 04 50 24 36 37 • www.udaf74.fr



UNIS POUR LES FAMILLES

Conception et réalisation : signature-com.com


**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**haute
savoie**
le Département


Unaf


Unaf
Auvergne-
Rhône-Alpes


La Région
Auvergne-Rhône-Alpes


**ALLOCAIONS
FAMILIALES**
Caf
de la
Haute-Savoie


CRÉDIT AGRICOLE